

RÈGLEMENT N° 2020-443

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE RÉSEAU CYCLABLE

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles, à sa séance ordinaire du 13 juin 2016 adoptait son règlement n° 2016-357 intitulé « Règlement établissant le réseau cyclable »;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender ledit règlement afin d'ajouter une piste cyclable pour rendre l'école du Boisé accessible par vélo;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Guylaine Lejeune lors de la séance ordinaire du 23 mars 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2016-357 intitulé « Règlement établissant le réseau cyclable » afin d'ajouter en annexe le plan n° 4050-2 lequel établit une piste cyclable bidirectionnelle dans le secteur de l'école du Boisé, lequel est joint en annexe du présent règlement.
3. L'article 4 du règlement n° 2016-357 est remplacé par le suivant :
 4. **Le réseau cyclable**

Le réseau cyclable de la Ville de Sept-Îles est composé des voies cyclables identifiées aux plans n^{os} 3719-1, 3719-2 et 4050-2 joints en annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
4. Les autres dispositions du règlement demeurent inchangées.
5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
 - **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 23 mars 2020
 - **PROJET DE RÈGLEMENT** déposé le 23 mars 2020
 - **ADOPTÉ PAR LE CONSEIL** le 14 avril 2020
 - **PUBLICATION D'UN AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 22 avril 2020
 - **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT** le 22 avril 2020

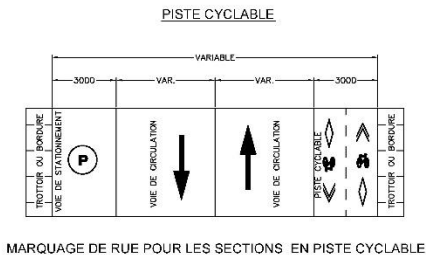
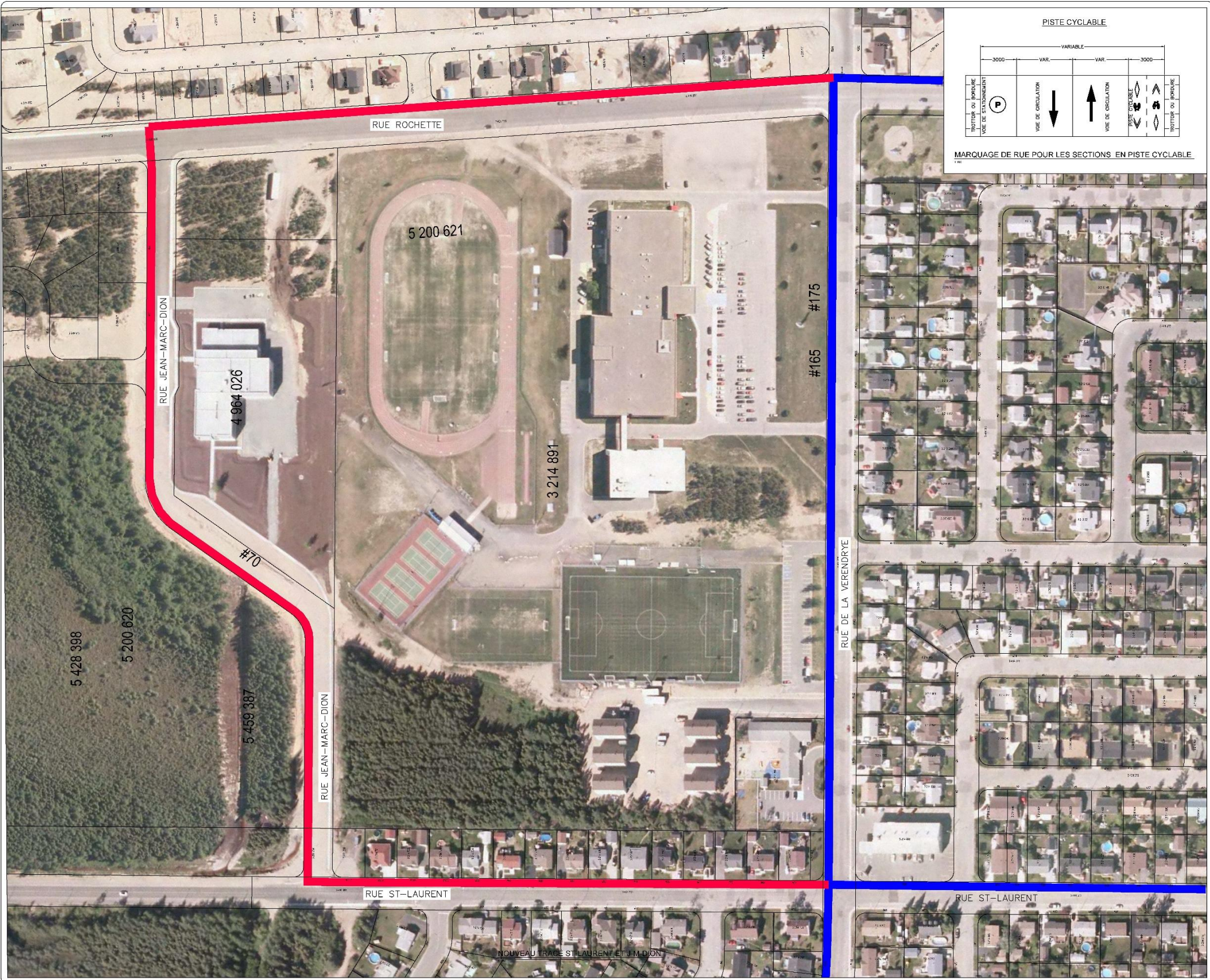
(signé) Réjean Porlier, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

Greffière

ANNEXE



LÉGENDE

PROPOSÉ

PISTE CYCLABLE
 EXISTANTE
 NOUVELLE

REV. No. DATE NATURE PAR APPROUVÉ

CONTRACTANT APRES TRAVAIL DE

VILLE DE SEPT-ÎLES

NOM DU PROJET: **VILLE DE SEPT-ÎLES VOIES CYCLABLES**

NOM DU PROJET: **MARQUAGE TYPE DES BANDES PLAN D'ENSEMBLE**

LOCALISATION DU PROJET:

RELEVÉ PAR: MATHIEU GINGRAS CONCEPTEUR: MATHIEU GINGRAS
 DESINÉ PAR: MATHIEU GINGRAS VÉRIFIÉ PAR: GIOVANNA BOLLAJOLA
 DÉSIGNÉ PAR: GIOVANNA BOLLAJOLA APPROUVÉ PAR: MICHEL TURFOT
 DATE: 2020-03-06 DOSSIER: H01/2020-03-06
 RÈGLEMENT No. 1 PLAN No. 1: **4050-2**

12-20-197
 13-50
 M.L.P.M.P.